

COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° : 2022.102

Date de convocation : 5 avril 2022

Date d'affichage : 6 avril 2022

L'an deux mille vingt deux

Le onze avril à 20 h 10

Nombre de Conseillers

En exercice : 50

Présents : 41

Votants : 46

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Légalement convoqué, s'est réuni à
la salle polyvalente à Villemer**

OBJET : MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE L'OFFICE DE TOURISME

ÉTAIENT PRÉSENTS :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS

DORMELLES : M. LARGILLIERE

FLAGY : M. DESVIGNES

MONTIGNY SUR LOING : Mme MONCHECOURT, Mme JACQUENET

MORET-LOING-ET-ORVANNE : M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS,
Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT,
Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY

NONVILLE : M. BELLIOU

PALEY : M. COCHIN

REMAUVILLE : Mme PENIFAURE

SAINT MAMMES : M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT

THOMERY : M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PATTYN

TREUZY LEVELAY : Mme PILLOT

VERNOU LA CELLE SUR SEINE : M. MOMON, M. BEUDAERT

VILLECERF : M. DEYSSON

VILLEMARECHAL : Mme KLEIN, M. GOISET

VILLEMER : M. BEAUFRETON

VILLE SAINT JACQUES : M. DUCHATEAU

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme ROUZAUD représentée par M. GONORD

MONTIGNY SUR LOING : M. CORBEL représenté par Mme MONCHECOURT

MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme GAUDIN représentée par Mme SAVAL-BONET
Mme SOUCHARD représentée par M. JOCHMANS

VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme DARGNAT représentée par M. MOMON

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme SCHNEIDER

LA GENEVRAYE : M. OTLINGHAUS

NANTEAU SUR LUNAIN : M. GUIMARD

THOMERY : Mme VANNEAU

Mme MONCHECOURT a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

ID : 077-247700032-20220411-2022102-DE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la consommation,
Vu le code du tourisme,
Vu les conditions générales et particulières de vente annexées,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 31 mars 2021,

Considérant ce qui suit :

L'Office de Tourisme a détaillé les conditions de vente et la procédure de réservation pour les visites guidées à destination des groupes. Ce document sera systématiquement communiqué, en amont de la réservation, auprès du responsable du groupe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE les nouvelles conditions générales de vente de l'Office de Tourisme Moret Seine & Loing annexées à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois, et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

A Moret-Loing-et-Orvanne, le 12 avril 2022

LE PRÉSIDENT
P. SEPTIERS